

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

INSÉRIONS: Annonces: la ligne... 20 c.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal...

ROUBAIX, 18 JUILLET 1879 BOURSE DE PARIS DU 18 JUILLET

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précédents. Lists various financial instruments and their prices.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 18 JUL. 17 JUL.

Table with columns: Service particulier, 18 JUL., 17 JUL. Lists specific market data.

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 18 juillet. Change sur Londres...

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 18 juillet. Coton, 12 1/8. Recettes 1,000 b.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre de députés a émis hier, pour la première fois, un vote unanime.

et la discussion a commencé par un discours élégant, tout en étant très-énergique, de M. Daguilhon-Pujol.

M. Daguilhon-Pujol a été interrompu plusieurs fois par les applaudissements répétés de la droite.

M. Blachère, qui lui a succédé à la tribune, a fait une charge à fond de train contre ces prétendus amis de la liberté.

M. Bardoux est venu ensuite défendre son contre-projet, qui a été rejeté par 332 voix contre 153.

Comme la Chambre, le Sénat a fixé sa prochaine séance à demain. Le seul fait important à noter, c'est la demande d'interpellation de M. Baragnon.

Ce n'est pas seulement d'ailleurs dans les hautes régions politiques que la discorde se glisse, mais aussi dans les rangs de la presse amicale.

sa bonne encre à l'article « débordant d'insultes et de dénégations de la République française, genre familier de ce journal. »

« Je n'ai pas attaqué la république, mais bien une espèce de républicain qui n'a de la république que le nom. »

« C'est la république que je combats, la république soupçonneuse, violente et anti-libérale, tout comme j'ai combattu la république réactionnaire du 16 Mai. »

L'irritation est si profonde dans les bureaux de la chaussée d'Antin, que l'on y est réduit à l'arme facile des gros mots. Cet article, dit la République, est un tissu « d'impertinences. »

Ces modifications entraîneraient une dépense d'au moins 25 millions de francs par an.

1870-1879

Nous trouvons dans la France un dithyrambe des plus amusants sur la fête donnée par M. Gambetta, au Palais-Bourbon.

lui indiquent que le jour où il lui plaira d'accepter le pouvoir, il aura derrière lui toute une armée dévouée à sa politique.

« La première fête qu'a donnée hier M. Gambetta au Palais-Bourbon, a revêtu le même caractère. »

« C'est plus qu'un succès : c'est une consécration. »

« RENDEZ-VOUS COMPTES DE TOUTES LES SOMMES QUE VOUS AVEZ FOLLEMENT DÉPENSÉES. »

« Si encore votre impuissance s'était bornée à ne pas organiser la victoire ! MAIS VOTRE INCAPACITÉ A DESORGANISÉ LA FRANCE ! »

« De deux choses l'une : Ou en 1879, M. de Girardin fait dans son journal une pure œuvre de courtoisie. »

« Ou vers 1870, il calomniait indignement M. Gambetta. Devinez, si tu peux, et choisiss, si tu l'oses. »

LES ARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE

On prête au gouvernement l'intention d'augmenter l'armée en donnant à chaque bataillon le nombre d'hommes prescrit par les règlements, c'est-à-dire 651, et pour cela une nouvelle levée de 35,400 hommes est nécessaire.

« Est-ce que décidément la raison, le bon sens reprendraient leurs droits sur les esprits ? Est-ce que la raison, le bon sens se seraient au point d'avoir enfin leur jour, sinon à la Chambre des députés, du moins au Sénat ? »

« La majorité de la commission nommée par le Sénat pour examiner la loi Ferry est hostile à ce projet. D'après le langage tenu par les orateurs dans les divers bureaux, d'après le chiffre des voix données des deux côtés aux commissaires, on peut raisonnablement supposer que la loi sera rejetée. »

« Un hasard pouvait amener à l'audience un étranger, un Anglais et, comme on avait la certitude qu'elle était Anglaise, on ne désespérait pas qu'il se produisît un de ces incidents qui enlèvent une salle, disaient-on au théâtre. »

« Et, de fait, pour la majeure partie du public, une cour d'assises est un théâtre. Seulement, dans ce cas, le dénouement de la pièce est été renvoyé à une autre représentation, c'est-à-dire à une prochaine session du jury, et il y avait des gens qui n'étaient venus que pour voir de l'effet d'une condamnation à mort, prononcée aux flambeaux, ainsi qu'il est d'usage dans les affaires capitales. »

« Ceux-là faisaient des vœux pour que Louis Lecoq fût expédié séance tenante. On n'a pas tous les jours l'occasion de

reprocher de vouloir, de propos délibéré, faire obstacle au gouvernement de la République et de susciter, dans ce but, comme à plaisir, les occasions de conflit, nous avons lieu d'espérer que la Chambre des députés, avertie par l'opposition du Sénat, rentrera en elle-même et reconnaîtra qu'elle a tort de se montrer infidèle au principe du gouvernement républicain, en supprimant une liberté inscrite depuis trente ans dans notre droit public. »

« M. le ministre des affaires étrangères a fait, dans le sixième bureau, une déclaration fort importante, puisqu'elle émane du président du conseil et qu'elle associe ainsi le ministère aux intentions et aux projets de M. Ferry. On pouvait croire en effet, avant que M. Waddington ne se fût exprimé comme il l'a fait dans le sixième bureau, que la loi contre la liberté de l'enseignement était l'œuvre personnelle de M. Ferry. Il n'y a plus lieu de douter désormais qu'elle ne soit l'œuvre du cabinet tout entier. »

« M. Waddington nous permettra bien de lui dire qu'il devait moins que personne s'associer à une œuvre de cette nature. Protestant, M. le ministre des affaires étrangères devait prendre parti pour la liberté et non pas contre elle. N'est-ce pas, en effet, pour une liberté analogue à celle que l'on veut supprimer aujourd'hui que les ancêtres des protestants ont souffert la proscription et l'exil ? Protestant, M. Waddington ne pouvait non plus prendre sa part dans une œuvre de persécution dirigée contre le catholicisme. Enfin, se rattachant par son origine à la libre Angleterre, M. Waddington devait moins que personne s'acharner à proscrire une liberté établie sans contestation possible dans son pays d'origine, une liberté que ses anciens compatriotes ont cru devoir défendre ici même dans une déclaration que nous avons publiée et qui portait avec les plus grands noms d'Angleterre, ceux d'éminents docteurs d'Oxford et de Cambridge. »

« M. le ministre des affaires étrangères s'est donc montré tout à la fois infidèle à ses origines, infidèle aux traditions de son culte, en se rangeant parmi les adversaires de la liberté de l'enseignement. Il est vrai que M. Waddington a prétendu que la loi Ferry n'était pas une loi religieuse, mais une loi absolument politique. Et quand il serait vrai que la loi Ferry fût une loi politique et non une loi religieuse, est-ce que le caractère anti-libéral qui la distingue en serait changé pour cela ? Qu'importe que vous supprimiez la liberté de l'enseignement, au nom de la religion ou bien au nom de la politique ? Le résultat n'est-il pas le même dans un cas comme dans l'autre ? (Moniteur.) »

LA MORT DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON

Le Figaro a reçu communication du rapport du conseil d'enquête réuni pour examiner la conduite du lieutenant Carey. Le conseil a émis l'avis que M. Carey n'avait « pas compris » la responsabilité qui pesait sur lui et l'a blâmé d'être parti seulement avec la moitié de l'escorte. Il y a eu, en outre, manque de prudence dans le choix du campement, et il est « regrettable » qu'aucune tentative n'ait été faite pour rassembler l'escorte, pour combattre et pour protéger le retraité. Le conseil d'enquête a, en conséquence, conclu à la convocation d'un conseil de guerre.

Dans le conseil de guerre présidé par le colonel Glyn, le colonel Harrison a déclaré que le prince lui avait été donné comme officier d'ordonnance. Il ne lui avait pas été dit de le considé-

rer comme un personnage royal, mais on lui avait recommandé de prendre toutes les précautions nécessaires contre tout danger possible.

« Le docteur Scott, médecin du prince, a déclaré qu'il avait été tué par dix-huit coups d'assagie, dont cinq étaient mortels. Le corps ne portait trace d'aucun coup de feu. »

« M. le colonel Bellairs, chef d'état-major général, a dit au conseil que, à la suite de ces événements, le lieutenant Carey a été rayé des cadres de l'armée. »

« Voici, suivant le Figaro, le texte de la déposition du lieutenant Carey : « Le 31 mai, je fus informé par le colonel Harrison, assistant du quartier maître général, que le prince impérial devait, le lendemain 1^{er} juin, parcourir à cheval la route désignée par moi pour les mouvements de la colonne et choisir un camp convenable pour le 2 juin. »

« Je demandai alors la permission de l'accompagner, connaissant les lieux et désirant vérifier certains points topographiques. Le colonel Harrison le permit me rappelant que le prince allait, sur sa demande, faire ces études topographiques, et que je ne devais pas m'en mêler. Six soldats du corps Bellington et six Basutos furent désignés pour l'escorte. Les six soldats furent passés en revue à neuf heures du matin, mais les Basutos, par suite d'un malentendu, n'étant pas prêts, et le prince désirant partir de suite, nous allâmes sans eux. »

« Arrivé sur l'arête qui sépare l'Italezi de l'Incenci, je proposai d'attendre les Basutos. Le prince me répondit : « Oh ! non, nous sommes assez nombreux. » Nous continuâmes notre reconnaissance, nous arrêtant au sommet de la colline pendant une heure, pour permettre au prince de dessiner la vallée d'Ityotyzi. »

« On pouvait découvrir le pays à une grande distance, et aucune trace d'ennemis n'était visible ; alors nous descendîmes dans la vallée, puis, après avoir visité le kraal, nous fîmes halte et lâchâmes nos chevaux enroulés par les genoux. D'après l'aspect désert du pays, malgré le champ de maïs qui était à notre droite, nous ne soupçonnâmes aucun danger en campant là. »

« Si quelqu'un est à blâmer, sur ce point, c'est moi, qui partageais l'opinion du prince sur la sécurité de l'emplacement. »

« J'ai parcouru ces lieux deux fois sans apercevoir ami qui vive, et le brigadier-major de la brigade de cavalerie y a chevauché avec deux ou trois hommes. Il se moquait de moi de prendre une escorte aussi nombreuse. Nous avions avec nous un Zoulou domestique, qui me dit qu'il n'y avait pas de Zoulous par là. Je le crus, sans cesser pourtant d'avoir l'œil au guet et la lorgnette à la main. »

« Après une halte d'une heure, vers trois heures quarante minutes après midi, le prince ordonna de seller les chevaux. Nous allâmes les chercher dans le maïs, ce qui nous prit bien dix minutes. Pendant que nous sellions les chevaux, le Zoulou domestique nous dit qu'il avait aperçu un Zoulou à quelque distance, mais, comme il ne paraissait pas effrayé, je ne pensai pas qu'il y eût du danger. »

« Comme le cheval du prince était sellé, je me mis en selle, les hommes bridaient leurs chevaux ; alors le prince demanda s'ils étaient prêts, et sur leur réponse affirmative il donna l'ordre : « Préparez-vous, préparez-vous à monter. » En ce moment, je me retournai et vis le prince le pied dans l'étrier, regardant les hommes se mettre en selle. En même temps, mes yeux aperçurent environ vingt figures armées, se dressant dans le maïs, à vingt ou trente yards de distance. Je vis le feu de mousqueterie et entendis la détonation et les cris sauvages de : « Umla. Ce fut une panique. Deux hommes me dépassèrent et je suivis, emporté par mon cheval. Je ne croyais pas qu'il y eût quelqu'un de blessé, n'entendant aucun cri. »

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 19 JUILLET

— 63 —

LA VIEILLESE

DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBBY

PREMIERE PARTIE

M. LECOQ se débattait

Ce n'était pas l'échafaud qu'il redoutait, c'était le supplice que les nécessités du procès allaient lui infliger sur le banc d'in-famie.

len qu' et le jour où ils s'étaient mutuellement donné leur foi.

Pendant sa longue réclusion dans une froide cellule de Mazas, l'image de Thérèse n'avait pas cessé d'être présente à sa pensée ; elle haïssait ses rêves, et l'amour souvenir du bonheur évanoui sans retour le torturait jour et nuit.

Que de fois il avait souhaité de mourir avant de subir les hontes de l'audience ! Que de fois il s'était dit que sa fiancée ne pouvait plus avoir pour lui que de l'horreur et du mépris.

Depuis trois mois, il vivait dans l'isolement le plus absolu. Le secret n'avait été levé que huit jours avant l'ouverture des assises.

En l'interrogeant sur l'évasion du muet, le juge d'instruction avait bien été obligé de lui apprendre que le père Lecoq avait disparu et qu'on le soupçonnait d'avoir favorisé cette évasion.

Mais quand Louis s'était informé de Mlle Lecomte, quand il avait demandé la permission de lui écrire, on lui avait répondu que c'était impossible, parce qu'elle était appelée en témoignage, et il ne savait rien d'elle.

Il avait tout supporté sans se plaindre. Le désespoir surchauffait son énergie. Il s'attendait à tout, il était prêt, et s'il voulait lutter jusqu'au bout, c'est que, soutenu par une conviction, il tenait à honneur de ne pas s'avouer vaincu, même après avoir entendu prononcer son arrêt de mort.

Et l'expression de fierté que cette résolution donnait à son visage étonnait et choquait les assistants.

Cependant, les femmes ne lui étaient pas hostiles. Elles supposaient que de violentes passions l'avaient conduit au crime, et elles lui tenaient compte d'avoir aimé.

Peut-être auraient-elles été moins indulgentes s'il eût été laid ; mais Louis Lecoq n'avait rien perdu en prison de ses avantages physiques. Sa pâleur rehaussait encore l'air de distinction qui lui était naturel, et le sillon bleuâtre que la souffrance avait creusé sous ses paupières faisait encore mieux ressortir l'éclat de ses grands yeux noirs.

Il s'éleva, avant l'entrée du jury et de la cour, quelques minutes pendant lesquelles la foule ne se fit pas faute d'exprimer ses impressions par des cluchottements dont le murmure ne troublait point l'accusé, toujours impassible.

On n'apercevait plus son visage, mais on se montrait les pièces de conviction d'apparées sur une vaste table au milieu du prétoire, et il y en avait qui valaient bien la peine qu'on les regardât.

« Côté d'un jonc à pomme d'acier bruni qui, au dire de l'accusation, avait servi à assommer M. Lheureux, on voyait des moulages en plâtre reproduisant exactement l'empreinte des pieds qui avaient foulé, pendant la nuit du crime, la neige du pavillon. »

Plus loin, le poignard à manche d'ivoire et la lame de pique clouée par l'assassin sur le cœur de la victime ; le guéridon où s'élevait la patience trouvée chez l'accusé ;

le peignoir garni de dentelles et taché de sang, les moules roses et la canif enfilée.

Mais l'objet qui attirait surtout l'attention, c'était l'image en cire de la malheureuse femme que beaucoup de ceux qui étaient là se souvenaient d'avoir vue à la Morgue.

Ce buste était d'une ressemblance inouïe et si habilement modelé qu'il semblait être sorti des mains d'un de ces anciens maîtres cireurs dont l'art, si florissant au dix-septième siècle, est aujourd'hui si délaissé.

L'effet était saisissant, mais on n'avait pas exposé ce chef d'œuvre pour émouvoir les belles curieuses qui l'admiraient.

« On espérait qu'il servirait à établir l'identité de la morte que personne n'avait encore reconnue. »

« Un hasard pouvait amener à l'audience un étranger, un Anglais et, comme on avait la certitude qu'elle était Anglaise, on ne désespérait pas qu'il se produisît un de ces incidents qui enlèvent une salle, disaient-on au théâtre. »

« Et, de fait, pour la majeure partie du public, une cour d'assises est un théâtre. Seulement, dans ce cas, le dénouement de la pièce est été renvoyé à une autre représentation, c'est-à-dire à une prochaine session du jury, et il y avait des gens qui n'étaient venus que pour voir de l'effet d'une condamnation à mort, prononcée aux flambeaux, ainsi qu'il est d'usage dans les affaires capitales. »

« Ce n'est pas l'échafaud qu'il redoutait, c'était le supplice que les nécessités du procès allaient lui infliger sur le banc d'in-famie. »

« Il savait que Thérèse était citée comme témoin, qu'elle allait le voir courbé sous la parole inipitoyable d'un accusateur indigné, l'entendre répondre aux questions d'un juge qui ne croyait pas devoir de ménagement assassins. »

« Bien plus ! il devinait que ce juge allait lui parler de son amour pour elle, de ce mariage rompu par une horrible fatalité ; qu'il allait, pour lui arracher un aveu, lui montrer sa fiancée en pleurs, et son cœur se briser à la seule pensée d'indigner involontairement de telles tortures à la jeune fille, qu'il aimait encore d'un amour aussi vio-

Dans la nuit du 12 au 13 janvier dernier, vers trois heures, deux sergents de ville appartenant à une des brigades du 13^e arrondissement de Paris, arrêtèrent, à l'angle de la rue Corvisart et de la rue du Champ-de-l'Alouette, un individu porteur d'une malle de grande dimension.

Ils le soupçonnèrent de l'avoir volée, et ils le conduisirent au poste, sans s'occuper d'un homme qui précédait de quelques pas le porteur et qui s'éloigna dans la direction du boulevard d'Italie.

La malle fut ouverte par ordre du brigadier commandant le poste. Elle contenait le cadavre d'une femme jeune et belle, qui avait été frappée au cœur d'un coup de poignard.

L'arme était restée dans la plaie. Elle avait troué une carie à jouer qu'assassin avait laissée sur la poitrine de sa victime, comme s'il eût voulu signer son œuvre abominable.

Interrogé sur-le-champ, l'individu arrêté se fit comprendre par signes qu'il était sourd-muet, et on s'assura qu'il l'était en effet.

La justice pouvait d'autant moins attendre de lui des éclaircissements qu'il paraît n'avoir joué qu'un rôle purement passif et peut-être n'avoir été qu'un agent inconscient.

Le lendemain, à la suite de recherches conduites avec une rare intelligence par l'officier de paix commis aux délégations judiciaires, on découvrit que le crime avait été commis rue de l'Arbalète, dans une maison occupée depuis quelques mois seulement par la femme assassine.